

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Gesellschaftsrecht, Wirtschaftsordnung
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Bernhard, Laurent
Bovey, Audrey
Fletcher, Lloyd
Hirter, Hans
Pasquier, Emilia
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Bernhard, Laurent; Bovey, Audrey; Fletcher, Lloyd; Hirter, Hans; Pasquier, Emilia; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gesellschaftsrecht, Wirtschaftsordnung, Postulat, 1986 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Aussenwirtschaftspolitik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	2
Gesellschaftsrecht	2
Wirtschaftsordnung	7

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
KVF-SR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
GPK-SR	Geschäftsprüfungskommission des Ständerates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
SNF	Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
GwG	Geldwäschereigesetz
StromVG	Stromversorgungsgesetz
PTT	Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe
OR	Obligationenrecht
UWG	Bundesgesetz gegen den unlauteren Wettbewerb
ABB	Asea Brown Boveri
RAG	Bundesgesetz über die Zulassung und Beaufsichtigung der Revisorinnen und Revisoren
WRG	Bundesgesetz über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte
PBV	Verordnung über die Bekanntgabe von Preisen
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)
GmbH	Gesellschaft mit beschränkter Haftung

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CTT-CE	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
CDG-CE	Commission de gestion du Conseil des Etats
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
PME	petites et moyennes entreprises
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
LApEI	Loi sur l'approvisionnement en électricité
PTT	Postes, téléphones, télégraphes
CO	Code des obligations
LCD	Loi fédérale contre la concurrence déloyale
ABB	Asea Brown Boveri
LSR	Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs
LFH	Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
GAFI	Groupe d'action financière
Sàrl	La société à responsabilité limitée

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

POSTULAT
DATUM: 14.12.2012
EMILIA PASQUIER

Après opposition, le Conseil national a approuvé de peu le postulat du conseiller national von Graffenried (verts, BE). Ce postulat recommande au gouvernement de proposer un projet d'application de la **stratégie Ruggie**, qui selon les principes «protéger, respecter et réparer», demande une redéfinition du concept de responsabilité sociale et écologique des entreprises, une meilleure application du respect des droits de l'homme et enfin une minimisation des conflits entre affaires économiques extérieures et droits de l'homme. En ne récoltant que 95 voix contre 97, l'opposition émanant principalement des membres de l'UDC, du PBD et du PLR n'a pas réussi à faire pencher la balance.¹

Aussenwirtschaftspolitik

POSTULAT
DATUM: 26.11.2014
AUDREY BOVEY

Au mois de novembre 2014, le Conseil des Etats a accepté (23 voix pour, 18 contre et 0 abstention) le postulat déposé par sa commission de politique extérieure (CPE-CE) chargeant le Conseil fédéral d'analyser les mesures judiciaires et non judiciaires mises en œuvre par d'autres Etats afin d'offrir un **accès effectif à la réparation pour les personnes victimes d'atteintes aux droits humains de la part d'entreprises situées dans un pays d'accueil**. Si la minorité Eder (plr, ZG) proposait le rejet du postulat, l'exécutif fédéral s'était, a contrario, déclaré favorable au texte.²

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

POSTULAT
DATUM: 01.01.2004
HANS HIRTER

Von den meisten Ökonomen und den bürgerlichen Parteien wird seit langem ein negativer **Zusammenhang zwischen hoher Staatsquote und dem Wirtschaftswachstum** postuliert. Die SP, welche dies bestreitet, forderte den Bundesrat mit einem vom Nationalrat diskussionslos überwiesenen Postulat auf, eine Studie ausarbeiten zu lassen, welche diesen Zusammenhang im internationalen Vergleich abklärt. Diese soll auch analysieren, ob nicht die Verwendungszwecke der Staatsausgaben entscheidend für positive oder negative Auswirkungen auf das Wirtschaftswachstum seien. Zudem müsse abgeklärt werden, inwiefern die Ablehnung des EWR-Beitritts und das im internationalen Vergleich sehr hohe Preisniveau sich wachstumshemmend ausgewirkt haben.³

POSTULAT
DATUM: 18.06.2015
DAVID ZUMBACH

In der Sommersession 2015 nahm der Ständerat diskussionslos ein Postulat Graber (cvp, LU) an, das den Bundesrat mit der Prüfung verschiedenster **Zukunftsperspektiven für die Schweiz** beauftragte. Die Schweiz müsse, so Graber, in der aktuellen Situation, die durch die Frankenstärke, die Negativzinsen und die hängige Klärung der Beziehungen zur EU geprägt sei, "einen engagierten Schritt" nach vorne tun. Der Bundesrat sprach sich für die Annahme des Postulats aus, wies aber auch darauf hin, dass es schwierig werde, eine, wie im Postulat gefordert, Bestvariante zur Umsetzung vorschlagen zu können.⁴

Strukturpolitik

POSTULAT

DATUM: 29.02.2016
DAVID ZUMBACH

Im Februar 2016 gab ein Postulat Derder (fdp, VD), das ein Jahr zuvor vom Bundesrat zur Annahme empfohlen und sogleich von Nationalrat Schwander (svp, SZ) bekämpft worden war, Anlass zu Diskussionen. Stein des Anstosses war der im Postulatstitel enthaltene Begriff der "économie participative", zu Deutsch "**Partizipative Ökonomie**", der vom Antragsteller wohl fälschlicherweise synonym mit dem Ausdruck "Sharing Economy" verwendet worden war. Derders Ratskollege Schwander nahm den Begriff wörtlich und sah im Antrag den Versuch, die Marktwirtschaft in der Schweiz durch das in den 1980er-Jahren in den USA entwickelte Parecon-Wirtschaftssystem, welches Schwander irgendwo "zwischen Planwirtschaft und Kapitalismus" verortete, ersetzen zu wollen. Dies war wohl nie Derders Absicht gewesen. Viel eher wollte er mit seinem Postulat "nur" einen bundesrätlichen Bericht bezwecken, der aufzeigen sollte, wie die Schweizer Wirtschaftssektoren von Unternehmen wie Airbnb und Uber, deren Geschäftsmodell es ist, eine Plattform zum Teilen von Gütern wie Wohnraum und Autos zur Verfügung zu stellen, tangiert werden. Nachdem auch nach längerem Hin und Her nicht alle Missverständnisse aus der Welt geschafft werden konnten, bot Bundesrat Johann Schneider-Ammann an, im Bericht auch Begriffsklärungen vorzunehmen. Wie viele der 120 Ja-Stimmen, die SVP stimmte geschlossen gegen das Postulat, auf den magistralen Klärungsvorschlag zurückzuführen sind, ist nicht abzuschätzen.⁵

POSTULAT

DATUM: 05.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

La chambre du peuple a adopté le **classement** du postulat à la suite du rapport sur l'**encouragement de l'économie participative**.⁶

Gesellschaftsrecht

POSTULAT

DATUM: 14.12.2012
LAURENT BERNHARD

Betreibungsauskünfte waren bis dato auf den Betreibungskreis beschränkt. Bei einem Domizilwechsel eines Schuldners ausserhalb eines bestimmten Betreibungskreises wurden bestehende Beteiligungen nicht in das Register des neu zuständigen Betreibungskreises übernommen. Der Nationalrat überwies in der Wintersession ein Postulat Candinas (cyp, GR), welches den Bundesrat damit beauftragte, über mögliche Massnahmen gegen diesen „**Schuldner-tourismus**“ Bericht zu erstatten.⁷

POSTULAT

DATUM: 21.06.2013
DAVID ZUMBACH

In der Sommersession stimmten der Nationalrat und der Ständerat zwei gleich lautenden Postulaten zu, die den Bundesrat damit beauftragten, über eine allfällige **Modernisierung des Obligationenrechts** Bericht zu erstatten. Die Postulate Caroni (fdp, AR) und Bischof (cyp, SO; Po. 12.3217) luden die Landesregierung ein, einen Entwurf für einen benutzerfreundlichen Allgemeinen Teil des Schweizerischen Obligationenrechts (OR AT) vorzulegen. Als Grundlage konnten nach Ansicht der Postulanten die Vorarbeiten von Juristen dienen, die im Rahmen eines Projekts des Schweizerischen Nationalfonds (SNF) unter dem Namen „OR 2020“ entstanden waren.⁸

POSTULAT

DATUM: 19.03.2014
DAVID ZUMBACH

In der Frühjahrsession 2014 sprach sich der Ständerat diskussionslos für eine Überprüfung der geltenden Regelungen des Privatkonkurses, der **Sanierung von Privatpersonen** sowie der privaten Schuldenbereinigung aus. In diesem Sinne überwies die kleine Kammer diskussionslos ein Postulat Hêche (sp, JU), welches den Bundesrat beauftragt, die Lücken in der heutigen Gesetzgebung zur Privatverschuldung zu untersuchen, die mögliche Einführung eines Entschuldungsverfahrens auf nationaler Ebene zu prüfen und die finanziellen Auswirkungen auf die öffentlichen Haushalte und die anderen betroffenen Akteure zu evaluieren. Die letzte Revision des Sanierungsrechts, die im Juni 2013 verabschiedet worden war und am 1. Januar 2014 in Kraft trat, befasste sich ausschliesslich mit der Unternehmenssanierung.⁹

POSTULAT

DATUM: 15.06.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur la transparence dans le secteur des matières premières**.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 07.09.2015
DAVID ZUMBACH

Im Juni 2014 verkündete der Bundesrat, dass er mehr **Transparenz im Schweizer Rohstoffsektor** wolle und entsprechende Bestimmungen in die Aktienrechtsrevision einbauen werde, die er auf Ende Jahr in die Vernehmlassung zu schicken beabsichtigte. Der bundesrätliche Bericht ging auf ein Postulat der Aussenpolitischen Kommission des Nationalrats (APK-NR) und eine von insgesamt 17 Empfehlungen des Grundlagenberichts Rohstoffe aus dem Jahr 2013 zurück. Im Bericht führte der Bundesrat aus, dass die Schweiz als international führender Rohstoffhandelsplatz "eine besondere Verantwortung" trage und mit einem Erlass von Transparenzbestimmungen zu verantwortungsvollem Handeln innerhalb des Rohstoffsektors beitragen könne. Jedoch dürfe, so der Bundesrat weiter, kein Wettbewerbsnachteil für Schweizer Unternehmen entstehen, weshalb die Transparenzvorschriften multilateral abgestimmt zu sein hätten. Entsprechend hielt der Bundesrat im Bericht fest, dass die im Rahmen der Aktienrechtsrevision geplanten Vorschriften – analog zu den EU-Richtlinien – nur für börsennotierte sowie grosse, in der Rohstoffförderung tätige Unternehmen gelten würden. Die vom Bundesrat vorgeschlagenen Regelungen sahen vor, dass Zahlungen, die bei der Förderung von Rohstoffen an staatliche Stellen geleistet werden, jährlich offengelegt werden müssen.¹¹

POSTULAT
DATUM: 31.05.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Les récentes discussions, dans les chambres parlementaires, sur le droit du registre du commerce (15.034), ont vu naître des divergences d'opinion sur le **montant minimum du chiffre d'affaires rendant obligatoire l'inscription d'une entreprise individuelle au registre du commerce**. Ainsi, la Commission des affaires juridiques (CAJ-CN) a soumis un postulat qui charge le Conseil fédéral de dresser un rapport qui étudie cette question. Le rapport traiterait des conséquences économiques en cas de relèvement du montant minimum, des répercussions sur la TVA, sur l'impôt fédéral direct et sur la thématique des poursuites pour dettes et faillites, ainsi qu'un ratio coût-bénéfice pour les entreprises et l'économie. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Le Conseil national l'a suivi sans discussion.¹²

POSTULAT
DATUM: 14.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

L'affaire des Panama Papers a placé au centre du débat la transparence sur les ayants droit économiques des personnes morales. Plus précisément, l'attention s'est concentrée sur la transparence des ayants droit économiques des constructions juridiques telles que les trusts ou sociétés offshore. Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), qui s'appuie notamment sur les recommandations récemment révisées du GAFI, demande un rapport sur les solutions potentielles pour **améliorer la transparence des ayants droit économiques des personnes morales**, des trusts et autres constructions juridiques. Elle estime ainsi que la transparence, et donc le regard inquisiteur du public, constitue l'arme idéale pour lutter contre les abus et les affaires illégales. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a précisé que les questions inhérentes à la transparence des ayants droit économiques des personnes morales étaient déjà réglées par la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ainsi, la LBA régit l'identification des bénéficiaires effectifs lors des transactions financières et règle la question de la transparence. Il estime donc que la législation actuelle est suffisante et qu'un rapport n'est pas nécessaire. Le Conseil national a suivi les sept sages. Il a rejeté le postulat par 135 voix contre 52 et 1 abstention. Le camp rose-vert n'a pas réussi à imposer ses arguments en faveur du postulat.¹³

POSTULAT
DATUM: 15.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Isabelle Chevalley (pvl, VD) estime que de nombreuses réglementations suisses freinent les investissements de PME helvétiques sur le continent africain. Elle cite notamment l'accès au financement bancaire ou les réglementations de la FINMA comme frein aux investissements. Elle demande donc, par l'intermédiaire d'un postulat, un **rapport sur l'impact des réglementations suisses sur les investissements d'entreprises suisses en Afrique**. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à l'élaboration d'un rapport. Le postulat a été adopté tacitement.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 31.01.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans un postulat, le député Caroni (fdp/plr, AR) demande une **modernisation du code des obligations (CO)**. En effet, alors que le CO date de 1912, des règles contradictoires et un manque de lisibilité freinent son accès pour les non-initiés.

Dans son rapport, le Conseil fédéral a évalué l'utilité d'une telle révision. Sous une forme d'optimisation de l'utilité face aux coûts ainsi qu'à la charge de travail, il a conclu qu'une révision était inopportune. Il recommande donc de ne pas entamer des projets législatifs qui seraient dantesques et au succès incertain.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 15.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le Conseil fédéral proposait de rejeter la motion 17.4092, Philippe Nantermod (plr, VS) s'est appuyé sur la réponse des sept Sages pour déposer un postulat qui suit une logique identique. Il demande donc une **analyse des émoluments en matière de poursuites et faillites**. Le postulat vise trois objectifs: vérifier le respect des principes de couverture et d'équivalence, envisager une adaptation à la baisse des barèmes et établir un comparatif cantonal. Le postulat a été tacitement adopté par le Conseil national.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 11.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, le Conseil national a introduit les **actions de loyauté** dans la législation. Face à cette nouveauté, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) a soumis un postulat qui demande un rapport sur les avantages, les inconvénients et les conséquences de ces actions de loyautés pour l'économie.

Néanmoins, une motion d'ordre Cramer (verts, GE) a mis en avant l'incohérence d'adopter un postulat sur un objet qui n'a pas encore été adopté par les chambres. Il recommande donc de suspendre le traitement du postulat jusqu'à la fin du processus législatif de la révision du droit de la société anonyme. La chambre des cantons s'est alignée sur le parlementaire genevois. Elle a suspendu le traitement du postulat.¹⁷

POSTULAT
DATUM: 06.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de l'affaire CarPostal, de la cyberattaque chez RUAG Holding SA et du vol de données chez Swisscom, la question de la gouvernance des entreprises liées à la Confédération a été mis au centre du débat par Fabio Abate (plr, TI). Face à ces difficultés récurrentes, il demande un rapport sur l'établissement de la **stratégie du propriétaire et les difficultés rencontrées par les entités de la Confédération devenues autonomes**.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. De plus, il a précisé qu'un rapport d'audit externe avait déjà été décidé, le 8 juin 2018, par le Conseil fédéral. Le Conseil des États a adopté le postulat sans discussion.¹⁸

POSTULAT
DATUM: 06.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil de Etats a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur le droit suisse de l'assainissement**.¹⁹

POSTULAT
DATUM: 18.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** à la suite du rapport **sur la modernisation du code des obligations (CO)**.²⁰

POSTULAT
DATUM: 19.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat a été débattu dans le cadre des discussions sur la modernisation du droit de la société anonyme. Etant donné l'introduction des **actions de loyauté**, le Conseil fédéral est désormais chargé d'étudier leurs conséquences potentielles. La motion a été adoptée à l'unanimité après avoir été suspendue temporairement.²¹

POSTULAT
DATUM: 19.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour **garantir l'équité dans l'attribution des marchés fermés au niveau cantonal**, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a préconisé la création d'un rapport détaillé. Alors que le rapport sur le postulat 15.3398 dressait un tableau de la situation au niveau national, la CER-CE estime que ce tableau n'est pas exhaustif. Afin de pouvoir se prononcer sur la motion Caroni (plr, AG) 15.3399, il demande un nouveau rapport.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. Il a été accepté en chambre lors du débat sur la motion 15.3399 qui est, dorénavant, suspendue à ce rapport.²²

POSTULAT
DATUM: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Samuel Bendahan (ps, VD) a proposé l'**introduction de licences globales pour certains biens et services**, citant notamment les biens culturels, les logiciels et les prestations d'information. Il estime que des licences globales permettraient, à la fois de prendre en compte les investissements initiaux conséquents et les coûts de reproduction marginaux, mais également d'offrir un accès à l'ensemble de la population. Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a rappelé que l'introduction de licences globales avait été débattue dans la révision du droit d'auteur, mais que cette notion avait été biffée du projet. Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été étudié dans le délai imparti.

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Après analyse du rapport, le Conseil fédéral préconise le **classement** du postulat sur le **montant minimum du chiffre d'affaires rendant obligatoire l'inscription d'une entreprise individuelle au registre du commerce**. Le classement a été adopté par le Conseil national.²³

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Les deux chambres ont validé le **classement** du postulat sur la **réduction des obligations d'archivage et de documentation des entreprises** à la suite de la publication du rapport du Conseil fédéral.²⁴

POSTULAT
DATUM: 10.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite des arguments du Conseil fédéral issus du rapport, le **postulat sur l'impact des réglementations helvétiques sur les investissements dans les Etats africains a été classée** par le Conseil national.

POSTULAT
DATUM: 01.10.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon le député libéral-radical Hans-Peter Portmann (plr, ZH), des entreprises et des particuliers se mettent volontairement en faillite pour éviter de rembourser un crédit Covid-19. A travers un postulat, il demande donc au Conseil fédéral de faire un point de la situation. Le gouvernement s'est opposé au postulat. Il rappelle que la problématique de l'usage abusif de la faillite est traité par l'objet 19.043. Ainsi, de son point de vue, l'**usage abusif de la faillite dans le cadre des crédits Covid-19** ne devrait pas être traité séparément de l'usage abusif de la faillite dans d'autres situations. Le **postulat** a été **rejeté tacitement par le Conseil national**.²⁵

POSTULAT
DATUM: 02.03.2022
MARCO ACKERMANN

Mit 126 zu 63 Stimmen nahm der Nationalrat im März 2022 ein Postulat Guggisberg (svp, BE) zur Ausarbeitung einer **Auslegeordnung betreffend die Gesamtrevision des Genossenschaftsrechts** an. Wie der Berner Nationalrat argumentierte, müsse das im Kern aus dem Jahr 1936 stammende und seither nur punktuell angepasste Gesetz einer Gesamtschau unterzogen werden, damit es zeitgemäss und zukunftsfähig werde. Der Bundesrat solle prüfen, welche Bestandteile des Gesetzes einer Reform bedürften und wie bundesgerichtliche Entscheide in das Gesetz aufgenommen werden könnten. Auch der Bundesrat befürwortete die Ausarbeitung eines solchen Berichts. Statt einzelner punktueller Anpassungen, wie dies im Rahmen von verschiedensten Vorstössen gefordert worden sei (etwa Mo. 20.3563, Pa.lv. 20.478, Mo. 21.3418 oder Pa.lv. 21.479), sei eine Überprüfung des Revisionsbedarfs sinnvoll. Fabian Molina (sp, ZH) versuchte vergebens, die Kammer davon zu überzeugen, das Postulat abzulehnen und stattdessen die Kommissionsinitiative (Pa.lv. 21.479) der RK-NR zu unterstützen. Es bestehe Handlungsbedarf, weshalb die Kommission einen Entwurf ausarbeiten solle; ein Postulat würde den Prozess hingegen nur verzögern.²⁶

POSTULAT
DATUM: 18.03.2022
MARCO ACKERMANN

Im März 2022 nahm der Nationalrat ein vom Bundesrat unterstütztes Postulat Silberschmidt (fdp, ZH) zur **Prüfung einer Modernisierung der GmbH** stillschweigend und diskussionslos an. Der Bundesrat soll einen Bericht dazu erstellen, wie die Gründung einer GmbH erleichtert werden könne, indem entweder das nötige Startkapital von bisher CHF 20'000 gesenkt oder dieses bei der Gründung nur teillibriert – teilweise einbezahlt – wird. Die Massnahme könne unnötige Hürden für Unternehmensgründungen senken und Nachteile gegenüber Rechtsformen im Ausland beseitigen, argumentierte Silberschmidt. Der Bericht soll dabei die Interessen der Gläubiger wahren und mögliche Massnahmen zur Vorbeugung von missbräuchlichen

Konkursen einbinden, die bereits in der bundesrätlichen Antwort auf die Interpellation 21.4272 vorgebracht worden waren.²⁷

POSTULAT
DATUM: 09.06.2022
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2022 schrieb der Ständerat das Postulat Abate (fdp, TI) zur Frage der **Eignerstrategie für die verselbstständigten Einheiten des Bundes** stillschweigend ab, nachdem der Bundesrat im Mai 2021 einen entsprechenden Bericht zuhanden des Parlaments verabschiedet hatte. Im August 2022 beschäftigte sich zudem die KVF-SR im Rahmen einer Motion der FDP-Fraktion (Mo. 19.4004) mit der Thematik und nahm Kenntnis vom bundesrätlichen Bericht.²⁸

POSTULAT
DATUM: 21.06.2023
MARCO ACKERMANN

Mit diversen Vorstössen forderten Fabian Molina (sp, ZH), Eric Nussbaumer (sp, BL) und Niklaus-Samuel Gugger (evp, ZH) **Antworten und die Ausarbeitung von Berichten zum Thema soziales Unternehmertum**. Unter sozialem Unternehmertum werden Gesellschaften verstanden, die das Ziel verfolgen, einen «Beitrag des Privatsektors zur nachhaltigen Entwicklung u. a. im Rahmen der Agenda 2030 der Vereinten Nationen (Agenda 2030) zu leisten», wie etwa der Bundesrat in seiner Stellungnahme zum Postulat Molina (Po. 20.3559) festhielt.

Während die drei abgelehnten Postulate Molina (Po. 18.4073, Po. 20.3559, Po. 20.4302) auf die Bedeutung und die bisherige Entwicklung des sozialen Unternehmertums fokussierten, forderten zwei ebendieser Postulate, ein abgelehntes Postulat Nussbaumer (Po. 20.3499) und zwei Interpellationen Molina (Ip. 18.3455) und Gugger (Ip. 21.3411) Vorschläge für eine mögliche verstärkte Förderung des sozialen Unternehmertums in der Schweiz. Der Bundesrat anerkannte in seinen Stellungnahmen jeweils die Bedeutung des sozialen Unternehmertums, war jedoch der Ansicht, dass die Rahmenbedingungen in der Schweiz für die Schaffung von sozialen Unternehmen bereits günstig seien und nicht der Staat, sondern der Privatsektor die Initiative für solche Gesellschaftsformen ergreifen müsse. Trotz der ablehnenden Haltung des Bundesrates gegenüber zusätzlichen Massnahmen fand eine Motion Gugger (Mo. 21.3891) für eine gesetzliche Anpassung der entsprechenden Rahmenbedingungen im Erstrat im Sommer 2023 mehrheitlich Zuspruch.²⁹

POSTULAT
DATUM: 18.09.2023
LLOYD FLETCHER

Lors de la session d'automne, le **Conseil national** a accepté un **postulat** de Philippe Nantermod (plr, VS) visant à **examiner l'opportunité de soumettre les entreprises publiques à une privatisation**.

Dans son intervention, l'élu valaisan soulignait que l'État suisse avait considérablement élargi ses activités au cours des dernières années, avec l'adoption de nouvelles assurances sociales et une augmentation substantielle des dépenses dans le domaine social. Il avait également rappelé que certaines entreprises publiques, qui avaient autrefois un rôle de service public monopolistique évident, avaient perdu ce statut. Nantermod a cité Swisscom en exemple, affirmant que l'entreprise de télécommunication n'était probablement plus considérée comme un investissement de service public par l'État, mais plutôt comme un investissement financier, étant donné que l'entreprise opère sur des marchés concurrentiels. De même, il a souligné que la Poste suisse propose des services de courrier, de distribution de colis et des prestations bancaires qui sont progressivement soumis à la concurrence, tandis que les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont élargi leurs prestations concurrentielles. Le conseiller national PLR a argumenté que maintenir ces entreprises en mains publiques pourrait être remis en question évoquant la concurrence déloyale envers les entreprises privées qui offrent des services similaires sur le marché, ou encore le risque financier potentiel pour l'État et l'absence d'intérêt public à offrir des services sur un marché concurrentiel lorsque des entreprises privées proposent les mêmes prestations.

En réponse, le conseiller fédéral Albert Rösti a expliqué que le Conseil fédéral avait déjà examiné cette question, mais que le postulat Nantermod demande une analyse plus approfondie des entreprises telles que les Chemins de fer fédéraux, la Poste et Swisscom. Le ministre en charge du DETEC a également souligné que des révisions périodiques des objectifs stratégiques de ces entreprises avaient lieu tous les huit ans, ce qui permettrait d'évaluer régulièrement la pertinence de la privatisation. Le Conseil fédéral a donc recommandé le rejet du postulat.

Suite à cet échange animé, le postulat a été accepté par 92 voix pour (la majorité des élu.e.s de l'UDC, du PLR et des Vert'libéraux), 87 contre (élu.e.s du Parti Socialiste, des Vert-e-s et du Centre), et 5 abstentions (4 du Centre et 1 UDC).³⁰

Wirtschaftsordnung

POSTULAT

DATUM: 31.12.1986
HANS HIRTER

Für die Unternehmerverbände stellt die **Reduktion der administrativen Belastungen**, welche den Betrieben durch staatliche Auflagen und Vorschriften erwachsen, ein wichtiges Anliegen dar. Eine 1985 publizierte Untersuchung hatte das Ausmass dieses Aufwands quantifiziert und dabei aufgezeigt, dass kleine und mittlere Firmen davon stärker betroffen sind als Grossunternehmen. Als Gegenmassnahme wurde deshalb eine nach Betriebsgrösse differenzierte Anwendung der Vorschriften ins Gespräch gebracht. Der Nationalrat forderte die Regierung mit einem Postulat auf, eine zusätzliche Studie vorzulegen, welche unter anderem Abhilfemassnahmen unterbreitet.³¹

POSTULAT

DATUM: 31.12.1987
HANS HIRTER

Eine Motion Braunschweig (sp, ZH), welche die **Schaffung von rechtlichen Grundlagen und Institutionen zur Untersuchung und Beurteilung der Folgen neuer Technologien für Mensch und Umwelt** forderte, wurde vom Nationalrat ebenfalls nur als Postulat überwiesen.³²

POSTULAT

DATUM: 30.11.1988
HANS HIRTER

Neben der ökologischen Problematik stand im Berichtsjahr die Frage nach der Wettbewerbsfähigkeit der schweizerischen Wirtschaft im Zentrum der Debatte. Symptomatisch dafür war, dass die Ankündigung des Maschinenbaukonzerns Asea Brown Boveri (ABB), in Baden (AG) rund 2500 Arbeitsplätze abzubauen, im Parlament nicht zu einer Auseinandersetzung über die Notwendigkeit von Beschäftigungsprogrammen, sondern zu einer **Diskussion über die Zukunft des Industriestandorts Schweiz** und der Konkurrenzfähigkeit seiner Unternehmen führte. Beide Kammern des Parlaments überwiesen ferner Postulate der SVP-Fraktion (Po. 88.727) resp. des Christlichdemokraten Delalay (VS), welche vom Bundesrat eine Situationsanalyse fordern. Die Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Wirtschaft bildete auch das Thema der Jahrestagung der Schweizerischen Gesellschaft für Volkswirtschaft und Statistik.³³

POSTULAT

DATUM: 18.06.2015
DAVID ZUMBACH

Der Ständerat überwies in der Sommersession 2015 ein Postulat Cramer (gp, GE), das den Bundesrat mit der **Prüfung eines Massnahmenplans gegen Einkaufstourismus** beauftragte und der Regierung eine Aufstockung des Grenzschutzpersonals nahelegte. In der Debatte hatte Bundesrätin Widmer-Schlumpf zwar die generelle Notwendigkeit einer Aufstockung des Grenzschutzkorps unterstrichen, gab aber gleichzeitig auch zu bedenken, dass Einsätze von Grenzschützern keine unmittelbare Wirkung auf den legalen Einkaufstourismus hätten.³⁴

POSTULAT

DATUM: 01.12.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Luc Recordon (verts, VD) charge le Conseil fédéral de faire la lumière et d'envisager des mesures au sujet du **commerce de l'or produit en violation des droits humains**. Alors que le postulat a été repris par Liliane Maury Pasquier (ps, GE) et que le Conseil fédéral proposait d'accepter le postulat, la chambre des cantons l'a adopté à l'unanimité.³⁵

POSTULAT

DATUM: 16.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Jean-Christophe Schwaab (sp/ps, VD) remet en question les **pratiques des sociétés de renseignement de solvabilité**. Il affirme qu'il faut impérativement un encadrement des pratiques et des méthodes utilisées. En effet, une réalisation inadaptée de ces évaluations de solvabilité prétérite notre économie de marché. En d'autres termes, il explique qu'une information erronée met en danger toutes relations contractuelles potentielles car notre système libéral est basé sur la confiance. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. La chambre du peuple lui a emboité le pas en adoptant le postulat sans discussion.³⁶

POSTULAT
DATUM: 28.02.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec un postulat, Ruedi Noser (fdp/plr, ZH) est revenu sur la thématique des entreprises dont l'Etat est conjointement propriétaire. L'objectif est d'établir un rapport qui définisse les éléments qui permettent de **séparer clairement la réglementation, l'exécution et la surveillance** des "state owned entreprises". En effet, le sénateur souligne les risques de conflits d'intérêts. Par conséquent, il estime qu'un désenchevêtrement des responsabilités doit primer afin de garantir une bonne gouvernance. Comme exemple, il mentionne la gestion des hôpitaux cantonaux ou encore l'aéroport de Zürich. Deux points en particulier soulèvent l'attention du dépositaire: le cumul de mandats et la possibilité d'interdire à l'Etat d'avoir une forte participation dans une entreprise. Le Conseil fédéral, qui propose de rejeter ce postulat, affirme d'abord que l'article 14 de la loi sur le Parlement (LParl) et l'article 60 de la loi sur l'organisation du gouvernement (LOGA) interdisent déjà le cumul de mandats. En effet, un siège dans un organe de direction d'une entité contrôlée par l'Etat n'est pas compatible avec un mandat législatif ou exécutif. De plus, il estime qu'interdire à l'Etat de posséder une participation dans une entreprise serait disproportionné. Pour appuyer cet argument, le Conseil fédéral rappelle qu'une action entrepreneuriale de l'Etat répond à un intérêt public. Dès lors, cet intérêt public domine le risque de conflits d'intérêts. Au Conseil des Etats, Christian Levrat (sp/ps, FR) s'est opposé à Ruedi Noser (fdp/plr, ZH) en l'accusant de mener un combat idéologique avec une seule volonté: faire un pas dans la direction de la privatisation de nombreux services publics. La chambre des cantons a suivi le Conseil fédéral. Il rejette le postulat par 36 voix contre 6 et 1 abstention.³⁷

POSTULAT
DATUM: 06.03.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Noser (fdp/plr, ZH) a demandé un rapport sur les risques de distorsion de concurrence engendrés par les **aides d'Etat**. L'objectif est de renforcer la transparence et d'étudier les corrélations potentielles entre les aides d'Etat **et les distorsions de marché**. L'auteur du postulat base son argumentation sur l'article 94 de la Constitution. Cet article, appelé aussi principe de l'ordre économique, interdit les atteintes à la concurrence afin d'assurer la liberté économique. Selon l'auteur du postulat, certaines aides d'Etat ne respecteraient pas cet article constitutionnel. De plus, Ruedi Noser (fdp/plr, ZH) estime qu'un tel rapport se positionnerait comme un complément adéquat au postulat Schilliger (fdp/plr, LU). Pour appuyer sa requête, l'auteur cite plusieurs exemples comme l'interdiction de cabotage sur les bus de longue distance qui protège les CFF, l'interdiction pour les camions de circuler la nuit sauf exception pour la Poste suisse ou encore la redevance radio et télévision reversée à la SSR. De son côté, le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat. En effet, il rappelle qu'aucune définition de la notion d'aide d'Etat n'existe à l'heure actuelle ce qui complique fortement la tâche du rapport demandé et que plusieurs objets parlementaires sur des pratiques ponctuelles ont déjà été déposés et qu'il est donc plus judicieux de se concentrer sur ces objets. Le Conseil des Etats a rejeté le postulat par 31 voix contre 10.³⁸

POSTULAT
DATUM: 16.03.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Un postulat déposé par Andrea Caroni (fdp/plr, AR), puis repris par Beat Walti (fdp/plr, ZH) a demandé un **rapport sur l'accès aux marchés fermés de la Confédération**. L'objectif du rapport est d'évaluer si le droit en vigueur garantit une sélection équitable, transparente et non discriminatoire. Pour être précis, les marchés fermés concernent les cas de limitation du nombre de fournisseurs d'une activité économique dans certains domaines. Dans ces cas précis, pour des motifs souvent économiques, les marchés sont fermés à la concurrence par fait ou par l'intermédiaire d'une régulation. Dès lors, le dépositaire a estimé que la législation relative à la procédure de sélection des opérateurs était lacunaire. Il a cité comme exemple l'absence d'appel d'offres pour les concessions d'utilisation des forces hydrauliques (LFH) ou pour l'exploitation d'installations de distribution d'électricité (LApEI). Afin de renforcer le poids de son postulat, le dépositaire a rajouté que dans certains cas, comme les maisons de jeu, les distilleries, les chemins de fer ou encore les aéroports, il n'existait carrément aucune exigence minimale législative.

Pour sa part, le Conseil fédéral a soutenu, sur le fond, la position du dépositaire du postulat. En effet, il a affirmé qu'une libre concurrence était indispensable pour maintenir la compétitivité des entreprises helvétiques. Néanmoins, comme une révision du droit national des marchés publics sera débattue très prochainement au parlement, il a estimé que le postulat perdait son sens. Au final, si le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat, le Conseil national l'a accepté par 118 voix contre 76. La frange plus libérale du Conseil national a imposé sa volonté. Les voix du PLR, des Vert'libéraux, du PBD et de l'UDC ont permis l'adoption du postulat.³⁹

POSTULAT
DATUM: 05.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Barbara Gysi (ps, SG) souhaitait un rapport du Conseil fédéral sur le **négoce des pierres gemmes en Suisse**. L'objectif du rapport était notamment de faire la lumière sur les conditions de travail dans les pays en développement en prenant en compte les droits de l'Homme.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Il a souligné que de nombreux plans d'actions ou rapports étaient déjà en vigueur ou seraient publiés. Il a cité, par exemple, le Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019, le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le rapport sur l'évolution nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore le rapport sur le postulat 15.3877. Face à ces arguments, le postulat a été retiré.⁴⁰

POSTULAT
DATUM: 05.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'appuyant sur le Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse, Ursula Schneider Schüttel (ps, FR) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral d'étudier les moyens existants pour **interdire le négoce ou la commercialisation, en Suisse, de matières premières extraites en violation du droit international**. Plus précisément, ce rapport pointait du doigt les risques de blanchiment d'argent présent dans le secteur du négoce des matières premières en Suisse.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a mentionné les nombreux plan d'actions et rapports existants. Il a notamment cité le Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019, le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Rapport de base sur les matières premières et le rapport sur le postulat 15.3877. Il estime donc que de nombreux travaux aboutiront fin 2018 et qu'il n'est donc pas nécessaire de programmer un rapport supplémentaire. Le Conseil national a rejeté le postulat par 139 voix contre 33 et 20 abstentions.⁴¹

POSTULAT
DATUM: 06.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Lombardi (pdc, TI) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral d'évaluer les potentiels de **simplification des dispositions légales sur les indications fallacieuses des prix**. Ce postulat est complémentaire à la motion 17.4211, elle-aussi déposée par le tessinois. Ainsi, le Conseil fédéral devra se pencher sur l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) qui découle de la loi contre la concurrence déloyale (LCD). Le sénateur critique notamment la charge bureaucratique, la complexité et les poursuites pour infractions pénales. Comme le Conseil fédéral proposait d'adopter le postulat, il a été accepté, sans discussion, à la chambre des cantons.⁴²

POSTULAT
DATUM: 14.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la digitalisation a entraîné une profonde mutation de l'industrie du voyage, la loi fédérale sur les voyages à forfaits, introduite en 1994, n'a pas été adaptée aux nouvelles habitudes des consommateurs. Ainsi, les prestations de détaillants en ligne ne sont pas prises en compte par la législation. Afin de protéger les consommateurs helvétiques, Prisca Birrer-Heimo (ps, LU) a déposé un postulat pour l'**adaptation de la loi sur les voyages à forfait aux habitudes de consommation actuelles**. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Il a été adopté, sans discussion, par la chambre du peuple.⁴³

POSTULAT
DATUM: 21.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Marco Chiesa (udc, TI), depuis le Tessin, nombreux sont ceux qui considèrent que l'accès au marché indigène pour les entreprises européennes est plus aisé que l'accès au marché italien pour les entreprises suisses. Il demande donc un rapport du Conseil fédéral sur **les conditions d'accès au marché entre la Suisse et les États limitrophes dans une perspective de réciprocité**. Un tel rapport permettrait de mettre en perspective les conditions d'accès aux marchés et de déterminer la véracité de l'impression susmentionnées.

De son côté, le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat. Tout d'abord, il explique que le principe de réciprocité n'implique pas des conditions d'accès similaires d'un marché à l'autre, mais un traitement égalitaire de toutes les entreprises pour l'accès au même marché. Il précise donc que si des différences existent entre la Suisse et l'Italie, elles sont peut-être dues uniquement au système administratif de ces deux espaces économiques, et ne provoquent pas nécessairement une discrimination. Ensuite, il rappelle que le Conseil fédéral publie chaque année un rapport sur le commerce

extérieur qui traite des conditions d'accès aux marchés.

Le Conseil national a adopté le postulat par 128 voix contre 56. Le camp bourgeois a imposé sa volonté.⁴⁴

POSTULAT

DATUM: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Cédric Wermuth (ps, AG) a souhaité étudier les **relations entre politique économique extérieure et politique migratoire internationale**. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet du postulat. Il a été classé faute d'avoir été examiné dans les délais.

POSTULAT

DATUM: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La numérisation induit une mue de tous les secteurs de l'économie. La hausse du commerce en ligne est un exemple de cette transformation. Afin d'appréhender cette évolution, Regula Rytz (verts, BE) a préconisé un **rapport sur les répercussions du commerce en ligne sur l'économie et la société en Suisse**. Elle a souligné également l'impact potentiel sur l'environnement.

Le Conseil fédéral a précisé que les rapports aux postulats 17.4228 et 17.3360 offrirait des réponses à la question soulevée par ce postulat. Il recommande le rejet du postulat.

L'objet a été classé car il a dépassé le délai d'examen.

POSTULAT

DATUM: 12.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre de l'affaire CarPostal, l'inspection de la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) a mis en lumière les aides financières octroyées par la Poste Suisse à CarPostal France. Ces aides financières ont déjà été mises en accusation par le tribunal de commerce de Lyon suite au dépôt d'une plainte d'entreprises françaises de transports pour concurrence déloyale. Alors qu'un accord à l'amiable a été trouvé entre CarPostal France et les plaignants, et que l'entreprise a été vendue, la question de la licéité des aides financières n'a toujours pas été déterminée selon la CdG-CE. Par conséquent, la commission a déposé un **postulat** qui vise une **clarification concernant les aides financières accordées aux filiales étrangères des entreprises proches de la Confédération**.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Il a estimé d'abord que la question serait abordée dans le rapport sur le postulat 19.4385, puis que l'accord à l'amiable et la vente de l'entreprise compliquaient énormément l'accès aux documents. Lors du vote, le Conseil des Etats a rejeté le postulat par 27 voix contre 9 et 4 abstentions. Les discussions ont eu lieu dans le cadre du débat global sur l'affaire CarPostal.⁴⁵

POSTULAT

DATUM: 12.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Après s'être penché sur l'affaire CarPostal, la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) a estimé que les entreprises proches de la Confédération devraient être considérées comme des «sociétés d'intérêt public». Un tel statut pour les entreprises proches de la Confédération permettrait de renforcer la surveillance et la révision de ces entreprises au rôle prépondérant dans la société helvétique. Elle a donc préconisé une modification de l'art. 2, let. c de la Loi sur la surveillance de la révision (LSR).

Le Conseil fédéral a recommandé l'adoption de ce **postulat** qui permettrait de **reconnaître les entreprises proches de la Confédération comme des sociétés d'intérêt public au sens de la LSR**. L'objet a été adopté, en parallèle des postulats 19.4387 et 19.4388, à l'unanimité par la chambre haute.⁴⁶

POSTULAT

DATUM: 14.05.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **rapport** du Conseil fédéral sur le postulat Lombardi (pdc, TI) conclut que l'Ordonnance sur l'indication des prix (**OIP**), qui lutte contre les **indications fallacieuses des prix**, répond aux exigences de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Le rapport précise que l'OIP garantit la transparence, la lisibilité pour les autorités de contrôles, et les utilisateurs et utilisatrices, la sécurité juridique, et la protection des consommateurs et consommatrices. Le Conseil fédéral préconise donc le **statu quo législatif**.⁴⁷

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Parlement a validé le **classement** du postulat sur **l'accès aux marchés fermés de la Confédération** à la suite de la publication du rapport du Conseil fédéral.⁴⁸

POSTULAT
DATUM: 25.02.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour relancer l'économie helvétique en période Covid-19, Damian Müller (plr, LU) souhaitait une campagne de promotion sur le thème «**Acheter local pour préserver des emplois**». Il a finalement **retiré sa motion**.

POSTULAT
DATUM: 08.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné que le rapport sur les **indications fallacieuses de prix** préconise un statu quo législatif, le **postulat** Filippo Lombardi (pdc, TI) a été **classé**.

POSTULAT
DATUM: 07.06.2022
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2022 schrieb der Nationalrat stillschweigend ein Postulat Schwaab (sp, VD) betreffend die **Einschränkung der Tätigkeiten von Wirtschaftsauskunfteien** im Rahmen des Berichts über Motionen und Postulate der eidgenössischen Räte im Jahr 2021 ab. Der Postulatsbericht vom Mai 2021 hatte dargelegt, inwiefern Unternehmen, welche die Bonität von Privatpersonen und KMU mittels Informationsbeschaffung prüfen, in ihren Methoden eingeschränkt werden sollen.⁴⁹

POSTULAT
DATUM: 07.06.2022
MARCO ACKERMANN

Im Juni 2022 schrieb der Nationalrat ein Postulat Chiesa (svp, TI) zur Frage der **Marktzutrittsbedingungen in der Schweiz und ihren Nachbarländern unter dem Aspekt der Gegenseitigkeit** stillschweigend ab. Der Bundesrat hatte das Postulat mit einem entsprechenden, im Vorjahr vorgelegten Bericht als erfüllt erachtet und daher dessen Abschreibung beantragt.⁵⁰

POSTULAT
DATUM: 05.06.2023
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2023 schrieb der Ständerat im Rahmen des Berichts über Motionen und Postulate der eidgenössischen Räte im Jahr 2022 das Postulat der GPK-SR zur **Anerkennung der bundesnahen Unternehmen als «Gesellschaften des öffentlichen Interesses» im Sinne des Revisionsaufsichtsgesetzes** ab. Der Bundesrat hatte dazu im Herbst 2022 einen Bericht veröffentlicht.⁵¹

-
- 1) BO CN, 2012, p. 1793.
 - 2) BO CE, 2014, p. 1043 ss.
 - 3) AB NR, 2004, S. 489.
 - 4) AB SR, 2015, S. 665
 - 5) AB NR, 2016, S. 14 ff.
 - 6) FF, 2018, p.2320
 - 7) AB NR, 2012, S. 2253.
 - 8) AB NR, 2013, S. 184; AB SR, 2013, S. 585f.; Lit. Huguenin / Hilty.
 - 9) AB SR, 2014, S. 312
 - 10) FF, 2015, p. 2873
 - 11) Medienmitteilung EJPD vom 25.6.14
 - 12) BO CN, 2017, p.853
 - 13) BO CN, 2017, pp.1121
 - 14) BO CN, 2017, p.2189
 - 15) Rapport, Modernisation de la partie générale du code des obligations
 - 16) BO CN, 2018, p.1154
 - 17) BO CE, 2018, p.1009
 - 18) BO CE, 2019, pp.53; AZ, SGT, 26.1.19; Blick, 30.1.19; TA, 31.1.19; SGT, 2.2., 4.2.19; AZ, BLZ, SGT, 5.2.19
 - 19) FF, 2019, p. 2948
 - 20) FF, 2019, p. 2947
 - 21) BO CE, 2019, p.545
 - 22) BO CE, 2019, pp.1262; Communiqué de presse CER-CE du 18.10.2019
 - 23) FF, 2020, p.3263 s.
 - 24) FF, 2020, p.3263 s.
 - 25) BO CN, 2021, p.2088
 - 26) AB NR, 2022, S. 85 f.; Po. 21.3783
 - 27) AB NR, 2022, S. 585; Ip. 21.4272
 - 28) BBl, 2022 858 (S. 41); Medienmitteilung KVF-SR vom 16.8.22
 - 29) Ip. 18.3455; Ip. 21.3411; Po. 18.4073; Po. 20.3499; Po. 20.3559; Po. 20.4302
 - 30) BO CN, 2023, p. 1707 s.
 - 31) AB NR, 1986, S. 2048 ; Bund, 8.2., 9.12.86; Hunkeler (1985). Zur Belastung der Klein- und Mittelbetriebe durch staatliche Regelungen
 - 32) AB NR, 1987, S. 1432 f.
 - 33) AB NR, 1988, S. 1939; AB NR, 1988, S. 268 ff.; AB SR, 1988, S. 781 f.; NZZ, 11.6.88; Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, 124/1988
 - 34) AB SR, 2015, S. 665 ff.
 - 35) BO CE, 2015, pp.1131 s.
 - 36) BO CN, 2016, p.2287

- 37) BO CE, 2017, pp.42 s.
- 38) BO CE, 2017, pp.92 s.; AZ, 20.3.17
- 39) BO CN, 2017, pp.493
- 40) BO CN, 2018, pp.816; Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019; Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; Rapport sur l'évolution nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- 41) Rapport sur la stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies ; BO CN, 2018, pp.815; La responsabilité sociétale des entreprises; Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse
- 42) BO CE, 2018, p.425; NZZ, 4.5., 5.5., 4.6.18; TG, 6.6.18
- 43) BO CN, 2018, p.2212
- 44) BO CN, 2019, pp.564
- 45) BO CE, 2020, pp.137; TA, 12.3.20
- 46) BO CE, 2020, pp.137; TA, 12.3.20
- 47) Rapport sur la simplification des dispositions sur l'indication des prix du 14.05.2020
- 48) FF, 2020, p.3263 s.
- 49) BBI 2022 858
- 50) BBI 2022 858
- 51) BBI, 2023 870 (S. 34)